### VIE DES SOCIÉTÉS

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/04/2018, il a été constitué

une société:

Dénomination sociale: PANDORA
Siège social: 293 AVENUE DE MONTOLIVET, 13012 MARSEILLE
Forme: SAS - Capital: 500 Euros - Objet social: organisation de
sessions de formation professionnelle - Président: Monsieur YOAN
RIGAUD demeurant: 293 avenue de Montolivet, 13012 MARSEILLE,
élu pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque
actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit
à une voix. Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles
entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille.

# **ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES**

## VAUCLUSE

Tél. 04 90 14 86 60 - Fax 04 90 14 86 69

### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date au THOR du 26 Avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques

suivantes :
FORME : société par action simplifiée
DENOMINATION : CHAUSSY TECHNIC FORAGE

DENOMINATION: CHAUSSY TECHNIC FORAGE
SIEGE SOCIAL: LE THOR (Vaucluse) 231 Chemin des Aires
OBJET: Forage, montage de pompes, soudures, curage et nettoyage
de puits, recherche d'eau. - DUREE: 99 ans à compter de son
immatriculation au registre du commerce et des sociétés. - CAPITAL:
1 500 euros - PRESIDENT: Monsieur Frédéric CHAUSSY demeurant
à Le Thor (Vaucluse) 231 Chemin des Aires - IMMATRICULATION:
au registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Pour avis

Le représentant légal

## ANFI VI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 euros Siège social : 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencon ee Louis Montagnat ZAC Cl 84270 VEDENE 103 826 PCC

## 837 703 826 RCS AVIGNON **AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24 Avril 2018, il résulte

D'un proces-verbat de l'assemblee genanate de l'info.

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/05/2018, de Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat, ZAC Chalencon, à Sorgues (Vaucluse), ZA « Village d'Entreprises ERO».

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencon.

Nauvelle mention :

ZAU CHRIETIAGI.

Nouvelle mention:
Le siège social est fixé à Sorgues (Vaucluse) ZA
«Village d'Entreprises ERO».
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON.
Pour avis,

Le représentant légal

LOSA CONSTRUCTIONS
Société Par Actions Simplifiée au capital de 6 000.00 euros
Siège social : 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencon
84270 VEDENE

837 703 826 RCS AVIGNON

# **AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 24 Avril 2018, il résulte

que:

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/05/2018, de Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat, ZAC Chalencon, à Sorgues (Vaucluse) 2A « Village d'Entreprises ERO »

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention: Le siège social est fixé à Vedene (Vaucluse) 9 Allée Louis Montagnat ZAC Chalencon.

ZAC Chalencon.

Nouvelle mention :
Le siège social est fixé à Sorgues (Vaucluse)
ZA ~ Villalge d'Entreprises ERO ».
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AVIGNON.

Pour avis, Le représentant légal

Les petites annonces sont dans

la Marseillaise

# **ANNONCES OFFICIELLES**

## **VAR**

Tél. 04.94.92.29.97 - Fax 04.94.92.54.83



VILLE DE TOULON - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Par arrêté en date du 19 avril 2018, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décidait de l'ouverture d'une enquête publique pour la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon.

Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon.

Cette enquête se déroulera du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 inclus, soit pendant 32 jours, en l'Hôtel de Ville, 9ème étage.

Les modifications soumises à enquête publique sont les

Le projet de modification n°4 du PLU n'est pas soumis à evaluation environnementale (décision n°CU-2017-93-83-17 du 21 décembre 2017 de l'Autorité Environnementale).

Toute information concernant le dossier et l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Direction du Développement Urbain – Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83056 TOULON CEDEX.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ess frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique publique publique publique publique publique publique avant l'ouverture de l'enquête publique du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 9ème étage de l'Hôtel de Ville, Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Le dossier peut également être consulté sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Pluhrique - Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur Roger l'ARANG, Chef de subdivision des autoroutes non concidées à la DDE du Var en terraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision du 4 avril 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des observations pourront étre formulées sur un registre ouvert à cet effet. Ces observations pourront étre formulées sur un Reisire duvert à cet effet. Ces observations pourront de la République - CS 71407 83056 TOULON CEDEX.

83056 TOULON CEDEX
- par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : procedureplu @mairie-toulon fr
En outre, Monsieur Roger HARANG, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 22 mai, 4 juin et 22 juin 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 au 9ème étage de l'Hôtel de Ville.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet de la commune.

consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de dôture de l'enquête en l'Hôtel de Ville, Direction Générale Aménagement et Développement, Direction du Développement Urbain, Service Etudes et Planification, 9ème étage, et sur le site Internet de la commune (www.toulon.fr. Rubrique « Mon Toulon Pratique», Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Hôtel de la Métropole, 107 Boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 9, 2ème étage, Service Planification. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approvuer la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération.

délibération.

Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies annexes aux lieux habituels, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Eubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée Le Vice-Président délégué

Robert CAVANNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE (CCPF) SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE FAYENCE

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté communautaire en date du 11 avril 2018, le Président a ordonné Touverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brayence. Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Fayence, couvrant les communes de Bagnols en Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes est soumis à enquête publique. Le SCoT est un document de planification stratégique intercommunale déterminant un projet de territoire. Ce demier vise à mettre en cohérence sur un territoire déterminé, l'ensemble des politiques sectorielles d'arménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déblacements, de commerce et d'environnement.

scotorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de commerce et d'environnement. Le projet de SCOT du Pays de Fayence vies notamment à prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et jurisprudentielles tout en intégrant les nouvelles dispositions législatives et jurisprudentielles tout en intégrant les nouvelles données statistiques démographiques, géographiques et urbaines nécessaires pour mettre en cohérence et coordonner les politiques précitées, a mettre en cohérence es objectifs avec les documents de rang supérieur, à préserver les espaces naturels et à maintenir la biodiversité, à développer des activités économiques et enfin à identifier des espaces où les communes devont analyser les capacités de densification et de mutation. Par décision N° E18000020/83 en date du 26 mars 2018, Madame Danielle BRUNET - CAVO, Adjoint Administratif Territorial, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif e Toulon comme Commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du mercredi 2 mai 2018 9 h au lundi 4 juin 2018 inclus à 17h00, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs. Le siège de la Communauté de Communes du Pays

Cette enqueire sous automatical soit pendant 32 jours, en l'Hôtel de Ville, 9eme euaye.

Les modifications soumises à enquête publique sont les suivantes:

- Emplacements Réservés: suppressions totales, suppressions partielles, créations et modifications.

- Enrichissement et actualisation de l'inventaire patrimonial paysager

- Ajustement et assouplissement du règlement et notamment l'infégration de nouvelles prescriptions réglementaires liées à la traversée souterraine de Toulon

- Intégration des données relatives aux mises à jour n'7 et 8 du PLU

- Intégration des données relatives aux mises à jour n'7 et 8 du PLU

- Rectification des contradictions relevées dans certains documents écrits et graphiques du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale (décision n'CU-2017-93-88-17 du 21 décembre 2017 de l'Autorité Environnementale).

- Toute information concernant le dossier et l'enquête publique pour aêtre sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Direction du Développement Urbain - Service Etudes et Planification - Avenue de la Développement Urbain - Service Etudes et Planification - Avenue de la Commissaire enquêteur de ventuellement se observations propositions sur le registre d'enquête de la COFF.

- Au sège de la COFF. Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 à 17 hasul les mardi 8 mai et leurit 10 mai, jours fériés 10 public pour consigner éventuellement se observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête de ventuellement se observations propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête de la COFF.

- Au sège de la COFF. Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 c Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : COFF, à l'april de l'

1849 RD 19 - CS 80106 - 83440 TOURRETTES
Ou par courrie à l'adresse suivante :
SCOT-enquetepublique@cc-paysdefayence.fr
ouverte du mercred 2 mai 2018 à 9 hi jusqu'au lundi 4 juin 2018 à 17h.
En ce qui concerne les observations reçues par voie postale au siège
de la CCPF, les courriers doivent arriver au plus tard le lundi 4 juin
2018 à 17 heures jour de clôture de l'enquête publique.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site
intermet de la CCPF à l'adresse se suivante :
ttp://wwwcc-paysdefayence.fr/
Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste
informatique au siège de la CCPF à l'adresse précitée, aux jours et
heures d'ouvertures au public, à savoir du lundi au vendredi de 9 h à
12h et de 14 h à 17h, sauf les mardi 8 mai et jeudi 10 mai, jours
fériés. fériés. Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour

Le Commissaire enqueteur se tiendra a la disposition du public pour recevoir ses observations:

- Au siège de la CCPF, Le Mas de Tassy – 1849 RD 19 à TOURRETTES:

- le mercredi 02 mai 2018 de 9 h à 12h 30 et de 14 h à 16 h
- le jeudi 24 mai 2018 de 14 h à 17 h
- le mardi 15 mai 2018 de 14 h à 17 h
- le mardi 15 mai 2018 de 9 h à 12h 30
- le luqui 4 juin 2018 de 9 h à 12h 30 et de 14 h à 17 h
- le luqui 4 juin 2018 de 9 h à 12h 30 et de 14 h à 17 h
- le luqui 4 juin 2018 de 9 h à 12h 30 et de 14 h à 17 h

- le mardî 29 mai 2018 de 9 h à 12 h 30 e le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h 30 e te de 14 h à 17 h. Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera nitégré au dossier d'enquête publique. Les observations et propositions de la population seront accessibles sur le site intement suivant : http://www.oc-payedde/gence.fr/
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de la CCPF. dels la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de Madarme BAUJOIN Nathalie, Responsable du Service Urbanisme - Aménagement, au siège de la CCCPF ou par téléphone au 04 44 76 02 30 u par courriet à l'adresse suivante : SCOT-enquetepublique @co-paysdefayence.fr
Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées également auprès de Madame Nathalle BAUJOIN.
Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la CCPF et dans les Mairies des neuf comnunes concernées, à savoir Bagnols en Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Sellians, Tanneron, Tourrettes , aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par les Mairies des documents.
Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet du siège de la CCPF. 12489.

